

DELIBERATION CA031-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 27 mars 2018.

Objet de la délibération

Convention Faculté LLSH / Université de Tunis, Tunisie

Le conseil d'administration réuni le 03 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention de partenariat relative au Master 2 mention Psychologie, parcours psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 pour.

> Fait à Angèrs, le 05 avril 2018 Pour le président et par délégation, Le directeur général des services

Mivier HUISMAN

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 16 avril 2018

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE DE DIPLOMES EN PARTENARIAT INTERNATIONAL UNIVERSITE D'ANGERS — UNIVERSITE DE TUNIS

Entre:

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01, France Représentée par son Président, Monsieur Christian ROBLEDO

Εt

L'Université de Tunis, 92, Boulevard 9 Avril 1938 -1007 Tunis, Tunisie Représentée par son Président, Habib Sidhom

Vu l'accord de coopération signé entre les deux établissements le 23/02/2010 Les Parties s'engagent sur les points suivants :

Article 1er: Objet de l'accord

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre d'un programme d'enseignement commun de niveau Master, élaboré conjointement par les deux parties, pour la délivrance de deux diplômes.

Il est décerné aux étudiants, qui ont satisfait aux exigences du programme défini dans le présent accord, deux diplômes :

- Le diplôme de Master, mention psychologie, parcours psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial de l'Université d'Angers ;
- Le diplôme de Master 2, Psychologie clinique et psychopathologie de l'Université de Tunis.

Ces diplômes sont reconnus par les autorités compétentes dans chaque Etat.

Article 2 : Coordination de la formation

Les formations concernées par la présente convention sont rattachées à une composante en charge du suivi administratif et pédagogique des étudiants inscrits dans le double diplôme.

Pour la présente convention, il s'agit :

- Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines pour l'Université d'Angers
- Faculté des Sciences Humaines et Sociales, pour l'Université de Tunis

Les parties s'engagent à un échange régulier d'information concernant la réalisation du programme, en particulier à la transmission de documentation sur le déroulement des études ainsi qu'à la consultation réciproque concernant toutes les activités didactiques et les questions d'organisation liées à la réalisation du programme.

Article 3: Organisation du programme

L'organisation des enseignements et la composition des équipes enseignantes sont arrêtées d'un commun accord entre les parties.

Ces éléments figurent en annexe 1 à la présente convention.

Article 4 : Déroulement des études

Les parties conviennent d'une alternance équilibrée des périodes de formation dans leurs pays respectifs. Ces modalités sont les suivantes :

- Les étudiants de l'université de Tunis assistent en présentiel aux cours dispensés à l'Université d'Angers, lors du Master 2 mention psychologie, parcours psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial
- Les étudiants de l'université d'Angers assistent en présentiel aux cours dispensés à l'Université de Tunis, lors du semestre 3, du Master 2 psychologie clinique et psychopathologie et réalisent leur semestre 4, au sein du Master 2 parcours psychopathologie, psychologie clinique du lien social et familial à l'Université d' Angers.
- Les étudiants de l'université de Tunis réalisent leur stage obligatoire de 500h en France.
- Les étudiants de l'université d'origine d'Angers, réalisent au S3, 250 h de stage obligatoire en Tunisie et au S4,
 250 h de stage en France

Les cours et les examens ont lieu en :

- Français à l'Université d'Angers

Français à l'Université de Tunis

Le mémoire ou les travaux de recherches sont rédigés en français. La soutenance s'effectue dans la langue de rédaction.

Article 5 : Sélection

La sélection des étudiants participant au double diplôme s'effectue par l'université d'origine, conformément aux règles en vigueur dans chaque établissement.

La liste des étudiants sélectionnés (2 en liste principale et 2 en liste d'attente, au maximum) est transmise à l'université partenaire, qui à son tour étudie les dossiers de candidatures retenus et donne son accord ou non sur le classement des étudiants sélectionnés.

Pour intégrer ce double diplôme, les parties s'assurent que :

- Les étudiants ont bien obtenu au préalable une licence de psychologie et un master 1 de psychologie dans l'université partenaire.
- Les étudiants originaires de l'Université d'Angers ont un niveau de langue française leur permettant d'effectuer leur parcours universitaire dans l'Université de Tunis, où les cours sont dispensés en français. Les étudiants peuvent éventuellement suivre un module optionnel de langue arabe proposé par l'Université de Tunis à destination des étudiants étrangers.
- Les étudiants originaires de l'Université de Tunis ont un niveau de langue française leur permettant d'effectuer leur parcours à l'Université d'Angers. Les étudiants peuvent éventuellement suivre un module de langue française proposé par l'Université d'Angers à destination des étudiants étrangers.

La procédure de sélection ne vaut pas délivrance automatique de la licence de psychologie française aux étudiants tunisiens. Les étudiants tunisiens qui souhaitent obtenir cette licence devront en faire expressément la demande et suivre la procédure de validation d'études selon la procédure en vigueur à l'Université d'Angers.

Article 6: Inscriptions

Les étudiants bénéficient d'une double inscription, une dans leur université d'origine et une dans l'université partenaire.

Ils sont exonérés des droits d'inscription dans l'établissement partenaire.

Article 7 : Modalités de contrôle et d'évaluation des étudiants

Les connaissances et les compétences des étudiants sont évaluées conformément aux modalités en vigueur dans l'établissement où sont dispensés les cours et en tenant compte du système de crédits ECTS.

Les parties s'accordent sur un ajustement de leur barème d'évaluation.

Les parties valident par consultation mutuelle les acquis et les résultats obtenus dans l'établissement partenaire pour le ou les semestre(s) concernés et pour l'obtention du diplôme de Master 2.

Article 8 : Conditions d'accueil des étudiants

Les étudiants couvrent par leurs propres moyens les frais de voyage, d'hébergement, d'assurance santé obligatoire, ainsi que les autres frais liés au séjour dans l'établissement partenaire.

Les étudiants de l'Université de Tunis doivent s'acquitter des frais d'affiliation à la sécurité sociale française, lorsqu'ils viennent étudier en France plus de 3 mois.

Chacune des parties s'engage à apporter une aide technique aux étudiants pour leur recherche de logement.

Les étudiants bénéficient dans l'université partenaire des mêmes conditions d'accès aux services que celles en vigueur pour les autres étudiants.

Article 9 : Durée de la convention

Le présent accord prend effet à compter de la rentrée universitaire 2017/2018 et pour la durée de l'accréditation des formations concernées, soit au plus tard l'année universitaire 2021/2022. Le renouvellement dépendra d'une nouvelle accréditation.

Article 10: Modification, résiliation, litiges

Toute modification de la présente convention est faite par voie d'avenant signé par chacune des parties.

La présente convention peut être résiliée à l'initiative de chacune des parties, avec un préavis de six mois avant le début de l'année universitaire, sans préjudice des actions en cours.

Les parties s'engagent à résoudre par voie amiable les éventuels conflits qui les opposeraient. Dans le cas où cette voie n'aboutirait pas, les tribunaux compétents seraient saisis.

Article 11: Langues de la convention

La présente convention est établie en langue française en deux exemplaires, soit un pour chaque partie. Les deux versions font foi.

Le Le

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Université de Tunis

Christian ROBLEDO

Président

Habib Sidhom

Président

Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis M 2Professionnel de psychologie clinique

Semestre 1 : Programme détaillé 2017-2018

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements et volume horaire		Examen Coef			Cré	Volume
			Session 1	Session 2	Coci	dits	horaire
UEF 1. Approches Cliniques et Théoriques	1. Cliniques de la famille1		Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	28 h
	2. Psychopathologies et orientations thérapeutiques 1 (Psychologie des catastrophes)		Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	14 h
	3. Clinique des institutions et processus psychiques 1 (Posture éthique au sein de l'institution)		Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	14 h
UEF 2. Méthodologies cliniques	 Méthodologies cliniques fondamentales : 1. Examen psychologique de l'adulte 2. Examen psychologique de l'enfant 		Ecrit 2h	Ecrit 2h	2	4	28 h
	 Méthodologie appliquée : 1. Méthodologie projective adulte 2. Les conduites addictives 3. Gérontopsychologie 		DS	DS	2	4	2h 3h 1h (84)
UEF 3. Outils	 Recherches et actualités cliniques et psychopathologiques (expertise psycho légale) 		DS	DD	1	2	10 h
	 Professionnalisation 1 (aspects législatifs, réalité du terrain, statuts, réseaux professionnels, etc.) 		Dossier	Oral	1	2	10 h
UEF 4. Travail d'étude et de recherche	Stage et analyse de la pratique professionnelle : (pré-rapport de stage)		Oral	Oral	1	6	250 h 42h
	Séminaire – conférences – mémoire (travail en petits groupes ; présence en séminaires et conférences)		Soutenance du pré-rapport de stage	Oral	1	3	30 h
Total Semestre 1 11					11	30	260

Semestre 2 : Programme détaillé (M2 prof clinique) 2017-2018

Unités d'enseignement	Intitulé des enseignements	Examen		Coef	Cré	Volume
		Session 1	Session 2		dits	horaire
UEF 5. Approches Cliniques et Théoriques	• 1. Clinique de la famille 2 (Psychosomatique)	Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	14 h
	2. Psychopathologies et orientations thérapeutiques 2 (Psychopathologie de l'adulte)	Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	14 h
	 Clinique des institutions et processus psychiques 2 (la dynamique institutionnelle) 	Ecrit 2h	Ecrit 2h	1	3	14 h
UEF 6. Méthodologies cliniques	 Méthodologie projective : 1. chez l'enfant 2. chez l'adulte 	Ecrit 2h	Ecrit 2h	2	3	2h 2h (56 h)
	 Méthodes appliquées : 1. clinique du passage à l'acte et des conduites à risque 2. clinique de la marginalité / extrémisme 3. Clinique de la maltraitance 	Dossier/DS	oral	2	3	42 h
	 Méthodes de recherche en clinique (réflexion sur les démarches à faire pour les projets de recherches) 	Dossier/DS	oral	1	3	24 h
UEF 7. Outils	Recherches et actualités cliniques et psychopathologiques (Les psychothérapies)	Présence + oral	oral	1	2	28 h
	 Professionnalisation 2 (aspects législatifs, réalité du terrain, statuts, réseaux professionnels, etc.) 	Présence + oral	Oral	1	2	14 h
UEF 8. Travail d'études et de recherches	Stage et analyse de la pratique professionnelle :	l'Epreuve pratique + APP	Oral Validation	1	5	250 h 42 h
	Séminaire – conférences – mémoire (travail en petits groupes ; présence en séminaires et conférences)	Soutenance du mémoire		1	3	30 h
Total Semestre 2				12	30	239

La réussite finale au Master 2 Pro est tributaire de la soutenance du « Mémoire»